

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1921)  
**Heft:** 19

**Rubrik:** Foire de Bâle 1922

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

merce Suisse en France a tenu son Assemblée générale annuelle à Lyon le 19 novembre dernier, sous la présidence d'honneur du Consul Suisse à Lyon, M. G. MEYER.

Le Président de la Section Lyonnaise, M. H. LOHRER a ouvert la séance par la lecture d'un rapport très complet sur l'activité de cette Section au cours de sa première année.

Il rappelle qu'elle a été constituée il y a exactement un an et que, depuis, elle a eu l'occasion de rendre de multiples services à nos compatriotes, spécialement à l'occasion des Foires de Lyon.

Les bureaux de la Section sont installés dans les locaux mis à sa disposition par le Consul Suisse à Lyon, M. Meyer, 6, Quai des Brotteaux.

Elle reçoit de très nombreuses visites et entretient une correspondance active sur toutes les questions de son ressort. Son activité croît journalement et ses services sont de plus en plus appréciés, tant par nos compatriotes, que par les Maisons françaises qui s'adressent à elle pour obtenir des renseignements les plus divers.

Au cours de l'Assemblée, M. F. DOBLER, président de la Chambre de Commerce Suisse en France, venu de Paris à cette occasion, a fait d'intéressantes communications sur l'activité de la Chambre pendant l'année écoulée, activité qui s'étend sur toutes les questions commerciales et industrielles concernant les relations franco-suisses.

Il a exprimé l'espoir de voir augmenter rapidement le nombre des membres de la Chambre, tant en Suisse qu'en France, en raison même des avantages qu'ils peuvent retirer de leur adhésion.

M. le Consul G. Meyer, félicite, en quelques paroles aimables, les membres de la Section Lyonnaise de leurs efforts et de leur succès.

L'Assemblée, après avoir approuvé à l'unanimité les deux rapports qu'elle venait d'entendre, a donné décharge à son Comité pour sa gestion pendant la première année sociale, en lui exprimant ses vifs remerciements, particulièrement à M. le Consul G. Meyer, son président d'honneur, à son président, M. H. LOHRER et à son dévoué secrétaire, M. GRUAZ.

### FOIRE DE BALE 1922

*La sixième Foire Suisse d'échantillons aura lieu à Bâle du 22 avril au 2 mai 1922.*

La Foire se propose, non seulement de favoriser l'écoulement des produits suisses sur le marché intérieur, mais encore d'encourager d'une manière intense l'exportation et de préparer les voies pour la réprise de nos relations économiques internationales.

Ne sont admises à la Foire que les maisons domiciliées en Suisse et qui y ont leur exploitation principale, avec des produits fabriqués en Suisse. Un contrôle rigoureux sera exercé pour qu'il ne soit exposé que des marchandises suisses et que les commandes prises en Foire ne se rapportent qu'à ces dernières.

L'entrée des Halles d'exposition est accordée aux acheteurs pendant toute la durée de la Foire. Tout intéressé suisse ou étranger qui prouvera sa qualité d'acheteur en indiquant son adresse et sa branche d'activité ou de profession, recevra, sur sa demande, une carte d'acheteur personnelle et inaccessible au prix de Fr. 3.; la durée de validité de la carte d'acheteur est de 4 jours. Des cartes valables pour toute la durée de la Foire sont mises en vente au prix de Fr. 6.

La Chambre de Commerce Suisse en France se tient à la disposition des intéressés pour tous renseignements complémentaires.

### PREMIÈRE EXPOSITION NATIONALE SUISSE D'ART APPLIQUÉ

Cette exposition aura lieu à Lausanne, dans la Halle du Comptoir Suisse, du 6 mai au 25 juin 1922. L'organisation en est confiée par le Département fédéral de l'intérieur à l'*« Œuvre »*, Association suisse romande de l'art et de l'industrie, et au *« Werkbund suisse »*.

L'exposition comprendra les sections suivantes :

#### a) Groupe général :

1. Intérieurs, ensembles et meubles isolés. —
2. Peinture et sculpture décoratives à destination fixe. — 3. Papier peint. — 4. Appareils d'éclairage. — 5. Fer forgé. — 6. Métaux ouvrés, dinanderie. — 7. Céramique. — 8. Verrerie. — 9. Mosaïque. — 10. Vitrail. — 11. Email. — 12. Sculpture sur bois. — 13. Tissage. — 14. Impression sur étoffe, batik. — 15. Broderie, dentelle, travaux à l'aiguille. — 16. Reliure, travaux en cuir, gainerie. — 17. Arts graphiques. — 18. Divers : petite sculpture, jouets,